PIECES A FOURNIR

S	U	C	CI	ESS	SI	O	N	D	E	:

T 1	1	1/ 1	
Liate		décès	
Daic	ии	acces	

3 Extraits de l'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès)
Livret de famille de la personne décédée
Livrets de famille des héritiers
Contrat de mariage des héritiers
Copie authentique de la donation entre époux
Numéros du ou des comptes bancaires et adresses des Banques (1)
Numéros du ou des comptes chèques postaux (1)
Liste des actions ou titres (1)
Livret de Caisse d'Epargne (1)
Numéros des pensions ou retraites (1) et adresses des caisses de retraites
Titres de propriété
Règlement de copropriété
Carte grise du ou des véhicules automobiles
Contrat d'assurance-vie
☐ Souscrit avant le 20/11/1991 : exonération de droits
Souscrit à partir du 20/11/1991 : seules les primes versées après le 70ème
anniversaire du souscripteur sont taxables si leur total excède 30.500 euros
(cet abattement de 30.500 euros est réparti entre les bénéficiaires au prorata de la part leur
revenant aux termes des contrats)
Contrats de location
Biens recueillis par succession ou donation
Autres actifs
Dernier avertissement concernant l'impôt sur le revenu
Impôts fonciers et mobiliers
I.S.F.
Passifs divers (sommes dues au jour du décès)
Donations antérieures
Moins de 10 ans
Plus de 10 ans

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

MODALITES DU PAIEMENT DES DROITS DE SUCCESSION

- Les droits de succession sont payables dans les 6 mois du décès (dans le cas d'un décès en France).
- Un intérêt de retard de 0,40% par mois (depuis le 1er janvier 2006) est dû au-delà des 6 mois du décès.
 - Majoration de 10% un an après le décès.

N.B : Le dépôt au service de l'Enregistrement d'une déclaration fiscale de succession, doit être accompagné du paiement des droits, ou d'une demande de paiement fractionné et différé.

A défaut de dépôt de la déclaration fiscale de succession, des versements d'acompte sur les droits peuvent être déposés ; ils évitent les intérêts de retard.